

DOSSIER DE PRESSE

Séance Plénière du Conseil régional du Grand Est

Jeudi 23 mars 2023

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| Du nouveau pour le Plan Vélo : Plus de 76 millions d'euros pour financer les véloroutes du Grand Est ! | p.3 |
| Adapter l'offre de formation aux défis d'aujourd'hui | p.5 |
| La Région adopte son plan cybersécurité | p.7 |
| La Région Grand Est renforce son engagement pour des exploitations agricoles de montagne plus résilientes | p.9 |
| Culture et Ruralité : La transition au cœur des territoires | p.11 |
| La Région Grand Est adopte son deuxième plan d'actions en faveur de l'Égalité Femmes-Hommes | p.12 |

Du nouveau pour le Plan Vélo : Plus de 76 millions d'euros pour financer les véloroutes du Grand Est !

En juin 2022, la Région Grand Est se dotait de son tout premier [plan vélo 2022-2028](#)¹ pour intensifier et encourager la pratique cyclable sur son territoire. Aujourd'hui, si l'engouement pour le vélo n'est plus à prouver, il n'en demeure pas moins que les territoires ont besoin d'être soutenus pour déployer leurs ambitions en matière de mobilité active : planification, vélo-tourisme, vélo du quotidien : aucun champ n'est oublié !

C'est pourquoi, la Région lance un nouveau dispositif à destination des Autorités Organisatrices de la Mobilité du Grand Est². Cette aide vise à soutenir les projets :

- D'infrastructures (aménagements cyclables, signalétique, etc.).
- De services vélo (abris couverts et ouverts, abris fermés, arceaux, bornes de service, bornes de recharge pour vélos électriques, etc.).
- D'études d'avant-projet et/ou de projet ainsi que la réalisation d'études de faisabilité.



55,62 millions d'euros abonderont cette aide, soit 10 euros par habitant du Grand Est d'ici 2028.

Des bonifications seront accordées pour les projets portés en zone rurale, tenant compte des résorptions de discontinuité ou créant des liaisons et/ou respectueux de critères environnementaux, avec à la clé, jusqu'à 60% d'intervention régionale !

¹ Le budget du plan vélo 2022-2028 est de 125 millions d'euros, dont 76,3 millions d'euros dédiés au développement des infrastructures cyclables du Grand Est.

² Il s'agit des autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité, à l'instar des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles, des syndicats mixtes, etc.

Ce dispositif sera disponible à la mi-avril 2023 et accessible sur : www.grandest.fr

Parallèlement, **10,8 millions d'euros** seront dédiés à la réalisation et à la mise en tourisme des itinéraires cyclables inscrits au Schéma national des Véloroutes à travers le dispositif de soutien aux Véloroutes et Voies Vertes. L'objectif : faire du Grand Est une destination attractive pour les cyclotouristes.

A terme, c'est un réseau de plus de 2 500 km d'itinéraires cyclables qui reliera les différents territoires de la région.

Enfin, **9,8 millions d'euros** bénéficieront à la construction d'aménagements particuliers (ex. : infrastructures de franchissement) ou à la réalisation de tronçons cyclables permettant de mieux mailler le territoire.

Au total, ce sont donc 76,3 millions d'euros qui seront consacrés au développement des infrastructures cyclables du Grand Est sur la durée du Plan Vélo.

La Région a également révisé son dispositif de soutien à la réalisation d'études de mobilités portées par les AOM³ pour qu'il soit plus facilement et efficacement mobilisé en faveur des territoires ruraux et des projets cyclables.

La prise en charge régionale peut à présent atteindre 80 % grâce à de nouvelles bonifications⁴ :

- De 5 à 10% si le territoire est périurbain ou rural.
- 10% si l'étude est réalisée dans le cadre d'un schéma directeur cyclable ou d'un plan vélo local.
- 10 % si elle est réalisée sur un grand territoire (regroupant plusieurs AOM ou au moins 60 communes).

³ Autorités Organisatrices des Mobilités Grand Est.

⁴ Plafond d'intervention fixé à 50 000 euros.

Adapter l'offre de formation aux défis d'aujourd'hui

Lors de la séance plénière de ce jeudi 23 mars, les élus du Conseil régional ont approuvé neuf projets de nouvelle répartition de formations dans les lycées. Ils concernent les territoires de Toul, Lunéville, Freyming-Merlebach, Pulversheim/Mulhouse/Cernay, Behren-lès-Forbach/Forbach, Langres, Vivier-au-Court/Sedan, Landres/Pays-Haut et Charleville-Mézières. Ces projets d'adaptation de l'implantation géographique des lycées répondent aux enjeux énergétiques, démographiques et éducatifs. **Sobriété énergétique, qualité du bâti, modernisation des plateaux techniques : autant de défis que la Région a choisi de relever pour assurer l'avenir des jeunes du Grand Est dans les meilleures conditions possibles.**

Une évolution nécessaire

Pour continuer à offrir une formation performante, variée, de qualité et de proximité aux jeunes, il est indispensable de faire évoluer le réseau des lycées, en adéquation avec l'évolution de notre société. Pour élargir les choix des jeunes, pour faire face à une démographie en baisse, à la hausse des coûts de l'énergie, à l'évolution des métiers et des besoins en compétences sur les territoires, la Région a mené une réflexion, en partenariat avec l'Education Nationale. L'objectif est de procéder à **des choix pertinents, plus adaptés à la situation actuelle, en donnant une meilleure qualité de vie et d'étude aux élèves et à leurs encadrants, en veillant à avoir des bâtiments plus accueillants moins énergivores.**

Neuf projets prioritaires ont été ciblés en Grand Est (cf. liste détaillée dans l'encadré)

L'ensemble de ces projets répond à une ambition partagée avec l'Education Nationale : investir dans des sites d'accueil exemplaires dans leurs domaines, préfigurateurs du "**Lycée du Futur**". Ces opérations de transfert de formation feront l'objet d'un plan d'investissement régional pour l'avenir estimé à environ 227 millions d'euros. Ces lycées du futur s'inscriront pleinement dans une démarche écologique et innovante.

Pour des lycées durables sur des territoires attractifs

Très engagée dans la transition écologique et énergétique de ses établissements scolaires, la Région a déployé dès 2021 un plan "Lycée Vert" destiné à réduire de 40% leur consommation d'énergie d'ici à 2030 et d'augmenter de 50% la consommation d'énergies renouvelables. Un vaste programme de rénovation énergétique a ainsi été mis en œuvre pour des lycées durables et écoresponsables, avec 450 millions d'euros engagés sur 4 ans. La nouvelle offre de formation présentée ce jour tient pleinement compte de ces enjeux de développement durable.

Elle intègre également la dimension d'attractivité des territoires, qui bénéficieront du soutien régional sur d'autres volets d'investissements ou d'accompagnement. Dans chacune de ses politiques, la Région veille à maintenir l'équilibre de ses territoires. Un site scolaire qui perd régulièrement et continuellement des effectifs ne favorise pas le développement ou l'attractivité d'une commune.

Les agents concernés par ces projets seront accompagnés très étroitement et de manière individuelle.

Les neuf projets prioritaires de la nouvelle répartition des formations dans les lycées du Grand Est :

- ✓ Regroupement des formations sur un site unique, le campus du Lunévillois, à Lunéville (54).
- ✓ Restructuration du site Cugnot à Toul (54) et transfert des formations du site Claudel pour le lycée des métiers du Toulois, modernisation du lycée Majorelle.
- ✓ Transfert des formations du site principal du lycée Pierre et Marie Curie vers le lycée Ernest Cuvelette à Freyming Merlebach (57), et maintien du site La Résidence du Parc, dans la perspective d'un lycée unique.
- ✓ Transfert des formations du lycée Charles de Gaulle de Pulversheim (68) vers les lycées Eiffel à Cernay, Stoessel à Mulhouse, Louis Armand à Mulhouse, Bugatti à Illzach.
- ✓ Transfert des formations du lycée professionnel Hurlevent de Behren-lès-Forbach (57) vers le lycée Blaise Pascal à Forbach.
- ✓ Transfert des formations du lycée Jean Morette de Landres (54) vers les lycées Jean Zay à Jarny, Louis Bertrand à Briey, Alfred Mézières à Longwy et la Briquerie à Thionville.
- ✓ Transfert des formations du site les Franchises vers le site haut du lycée Diderot à Langres (52).
- ✓ Transfert des formations du site de Vivier-au-Court (08) vers le site de Sedan du lycée Jean-Baptiste Clément de Sedan.
- ✓ Transfert des formations du lycée Simone Veil de Charleville-Mézières vers un ou deux lycées de Charleville-Mézières (08).

La Région adopte son plan cybersécurité

A l'heure où la digitalisation des entreprises s'accélère, le nombre de cyberattaques ne cesse d'augmenter : il a été multiplié par 8 entre 2021 et 2022 et 50% des entreprises qui en sont victimes ferment leurs portes dans les six mois⁵. En Grand Est, les TPE et PME ont plus particulièrement besoin d'être accompagnées, à l'instar des collectivités territoriales de petite et moyenne taille. Pour apporter des solutions face à cette menace, la Région s'est engagée dans une stratégie cybersécurité, avec la création de Grand Est Cybersécurité⁶, le centre d'assistance aux victimes d'attaques informatiques, opérationnel depuis le 14 février dernier. L'objectif : coordonner, identifier les offreurs de solutions et proposer une seule porte d'entrée en Grand Est avec une véritable organisation pour prévenir, sensibiliser, équiper et ainsi être le plus efficace possible dans la gestion de crise.

Approuvé par les élus lors de la séance plénière de ce jour, le plan régional cybersécurité 2023-2025 s'articule autour des objectifs suivants :

- **Prévenir les cybermenaces par la sensibilisation de tous les acteurs régionaux** : acteurs publics et privés, grand public (les lycéens notamment).
- **Préparer les acteurs aux cybermenaces** en accroissant leur niveau de résilience en cybersécurité. Cela passe notamment par le diagnostic Cybersécurité déjà mis en place par la Région pour les entreprises (en savoir plus sur : www.grandest.fr/vos-aides-regionales/diagnostic-cybersecurite). Ce dispositif pourra être élargi aux acteurs publics et associatifs et aux établissements de santé.
- **Accompagner la gestion de la crise cyber**, avec l'appui de Grand Est Cybersécurité (cybersecurite.grandest.fr), service piloté par la Région et avec le soutien de l'Agence Nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Un événement de lancement de ce centre est d'ailleurs prévu le 28 mars prochain au Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA), à Villers-lès-Nancy.
- **Animer et développer la filière régionale de la cybersécurité**, en développant les partenariats vertueux entre la recherche, les forces académiques et les offreurs de solution, pour répondre à la demande régionale et profiter de la dynamique d'un marché mondial de la cybersécurité en forte croissance.
- **Développer les compétences en cybersécurité** pour répondre aux besoins croissants des entreprises et de la filière, par la mise en place de formations au niveau régional et par des actions d'orientation et de promotion ciblées sur les publics jeunes et féminins pour valoriser les métiers de la cybersécurité.

La Région Grand Est a également pour objectif de lancer au second semestre 2023 un **Campus Cyber Grand Est** ouvert à tous les acteurs de la cybersécurité du territoire, et travaillant en réseau pour apporter la cybersécurité au plus près des utilisateurs. Destiné à devenir à terme la référence sur le sujet, ce Campus coordonnera et mutualisera les efforts et ressources de la communauté régionale en matière de sensibilisation, de développement des compétences, de partages de données, d'innovations et de coopérations transfrontalières.

A travers son plan cybersécurité, la Région ambitionne de devenir un territoire de confiance, où l'ensemble des organisations publiques et privées peuvent profiter des bénéfices du numérique, en maîtrisant les risques sur leurs systèmes d'information, en s'appuyant notamment sur des forces académiques et des offreurs de solutions régionaux.

⁵ Source : chiffres de l'Agence Nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

⁶ Ce centre délivre un service gratuit d'assistance aux PME, ETI (Entreprises de taille intermédiaire), collectivités et associations présentes sur le territoire. Il est joignable par téléphone au 0 970 51 25 25 (appel non surtaxé).

La séance plénière de ce jour a par ailleurs permis à la Région de formaliser son engagement à protéger toutes les données qu'elle génère, collecte, traite et conserve, à travers **sa politique générale de sécurité de l'information**. Cette politique définit un cadre de référence dans le but de sécuriser l'ensemble des systèmes d'informations de la Collectivité.



Grand Est Cybersécurité, le service d'assistance gratuit aux PME, ETI, collectivités et associations du Grand Est victimes de cyberattaques, joignable au 0970 512 525 et sur cybersecurite.grandest.fr

La Région Grand Est renforce son engagement pour des exploitations agricoles de montagne plus résilientes

Lors de la séance plénière de ce jeudi 23 mars, les élus du Conseil régional ont approuvé la politique régionale en faveur de l'agriculture de montagne 2023-2027, élaborée de manière étroite avec les représentants de la profession agricole. Sur la période 2018-2022, la Région Grand Est a soutenu à hauteur de près de 7,6 millions plus de 570 projets en faveur des agriculteurs de montagne.

Avec plus de 5 000 exploitations dans le Massif Vosgien (élevages bovin et laitier en particulier) sur les versants lorrains et alsaciens, la Région Grand Est a souhaité déployer un ensemble d'actions visant à soutenir le développement économique des territoires les plus fragiles et des zones rurales éloignées des centres urbains et industriels.

La nouvelle politique régionale agricole de montagne 2023-2027 s'articule autour des enjeux suivants :

- ✓ **Anticiper, atténuer les impacts du changement climatique et adapter les systèmes de production du Massif Vosgien avec comme objectifs :**
 - Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau pour sécuriser les besoins pour l'abreuvement des élevages et les activités agricoles.
 - Favoriser l'autonomie alimentaire des exploitations en valorisant les ressources naturelles et les systèmes à l'herbe.
 - Améliorer la triple performance des exploitations pour pérenniser leur viabilité et assurer leur transmission et le renouvellement des générations.
 - Encourager les économies d'énergie dans les exploitations afin de tendre vers l'indépendance énergétique ;
 - Accompagner les projets de développement agricole sur le territoire de montagne, l'amélioration de la qualité de travail des exploitants, la sécurité des élevages, le bien-être animal et la lutte contre les aléas climatiques notamment via l'usage de solutions technologiques ou digitales, ou de solutions fondées sur la nature.

- ✓ **Favoriser les nouveaux modèles de développement et la résilience des exploitations en :**
 - Soutenant les projets de diversification, de transformation et de commercialisation des exploitations de montagne.
 - Valorisant les produits de la montagne, les traditions et les savoirs faire, favoriser les démarches collectives de promotion et de développement liées à l'agriculture du Massif vosgien tout en valorisant la participation citoyenne et soutenir le développement des fermes auberges et les projets d'agri-tourisme pour cultiver le dynamisme du territoire.

- ✓ **Maintenir un territoire vivant, en transition et un cadre de vie de qualité en :**
 - Luttant contre l'enfrichement, entretenant les espaces et en développant les ressources pastorales.
 - Encourageant les pratiques agropastorales et la transhumance qui contribuent à l'entretien des paysages et à la prévention des risques naturels.
 - Soutenant les projets paysagers et agroécologiques pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles, en conciliant les usages entre pastoralisme, tourisme et environnement pour maintenir un équilibre sur le territoire et développer les liens entre la montagne et la plaine et développant les synergies entre les pôles d'activités en montagne et les échanges au sein et entre les filières (végétale/élevage, agriculture-viticulture/forêt).

En plus des aides spécifiques en faveur de l'agriculture de montagne, les exploitants agricoles situés en zone de montagne bénéficient de bonifications via d'autres dispositifs d'accompagnement de la Région Grand Est, à savoir :

- Aides à l'installation (majoration de 11 000 euros pour la zone de montagne ; 10 000 euros pour les élevages ; 3 000 euros pour un suivi de formation post installation).
- Sécurisation de la ressource en eau (majoration du taux d'aide de 5%).
- Prévention des risques en agriculture (majoration du taux d'aide de 5%).
- Investissements pour la Performance des Exploitations Agricoles du Grand Est (IPAGE) transformation à la ferme/commercialisation (majoration du taux d'aide de 10%).
- IPAGE volet élevage (majoration du taux d'aide de 10%).

Culture et Ruralité : la transition au cœur des territoires

La Culture tient une place essentielle en Grand Est. Créatrice de cohésion, d'attractivité, elle est une invitation à l'évasion et reflète la vitalité de nos territoires. Elle se doit d'être accessible à toutes et tous, que ce soit dans nos villes ou nos campagnes. Pour cela, la Région s'emploie à repenser la proximité culturelle, à lutter contre les fractures territoriales, à valoriser les dynamiques locales. C'est là tout l'enjeu de son nouveau plan « Culture, Ruralité, Vitalité » : porter la vision d'une Culture rurale humaine, durable et innovante.

En partenariat avec la DRAC Grand Est, l'Agence Culturelle Grand Est et les Collectivités territoriales, ce plan propose de nouvelles manières de faire « Culture » avec et pour les territoires ruraux. **Trois principes rythment cette stratégie : la mobilisation des forces vives, la coopération et la coordination et enfin, l'innovation.**

L'ambition : faire de la Région un véritable partenaire plutôt qu'une simple source de financement.

Cette vision partagée avec les territoires poursuit l'objectif d'un accès facilité à la Culture en tout lieu auprès de tous les publics. Dans cette perspective la Collectivité souhaite amplifier pour faire essaimer des projets innovants et mieux les coordonner grâce à :

- **Une mobilisation renforcée des forces vives.** Il s'agit là de fédérer les acteurs qui irriguent les zones rurales par la mise en place d'actions de qualité et cohérentes avec la stratégie régionale.
- Une intensification de **la coopération et de la coordination.** Les acteurs du milieu rural ont développé depuis longtemps leur capacité à coopérer, à mutualiser, à favoriser le faire ensemble et à porter des projets d'intérêt général. C'est là tout l'enjeu pour la Région, encourager les initiatives collectives pour gagner en efficacité et en qualité dans une logique de sobriété et de circuit-court. Son objectif : mener une politique culturelle porteuse d'un élan en ruralité.
- **L'innovation pour amorcer la transition culturelle des territoires ruraux.** Nombreux d'entre eux se positionnent comme des espaces d'innovation et d'invention de solutions alternatives en matière de services publics, de mobilité, de technologies, de pratiques culturelles, etc. Le Plan « Culture, Ruralité, Vitalité » entend s'appuyer sur cette notion pour valoriser la culture rurale.
- **Une approche collective et non plus individuelle dans l'accompagnement régional** grâce à la mise en place d'un réseau entre les acteurs de la culture et du développement rural pour favoriser les échanges et les coopérations. A cet effet, des annexes *Culture* aux Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) pourront être créées.
- **Une refonte des dispositifs** de développement culturel et de valorisation du patrimoine ou de résidences de territoire afin de mieux répondre aux besoins et enjeux d'aujourd'hui.
- **Un fonds commun à la DRAC** prévu pour soutenir les équipes artistiques engagées dans le développement d'un projet artistique et culturel exemplaire, tant en matière de coopération que d'innovation.

3 millions d'euros seront déployés pour la mise en œuvre de ce plan sur les cinq prochaines années.

La Région Grand Est adopte son deuxième plan d'actions en faveur de l'Égalité Femmes-Hommes

La Région Grand Est poursuit son action volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Engagée depuis 2017, elle adopte ce jeudi 23 mars son deuxième plan d'actions, avec l'objectif indéfectible d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de lutter fermement contre les violences faites aux femmes.

Le travail engagé va bien au-delà des obligations légales, puisque la Région Grand Est a décidé d'enrichir le volet interne obligatoire de ce plan, lié aux enjeux d'égalité professionnelle, d'un volet externe, qui traduit l'ambition de la collectivité de tenir compte des questions d'égalité dans toutes ses politiques, avec une priorité autour de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour construire ce Plan, la Région s'est appuyée sur la participation active de différents acteurs et parties prenantes, tant en interne (personnels de la Région et des établissements d'enseignements, représentants du personnel) qu'en externe (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, police, gendarmerie, justice, associations, ...).

Ce deuxième plan régional s'articule autour de 56 actions. Il constitue un acte important dans le combat que la Collectivité régionale a choisi de mener en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il intervient dans un contexte marqué par une prise de conscience aiguë des effets néfastes provoqués par les comportements sexistes et discriminants envers les femmes. Il s'inscrit dans la continuité d'une action engagée avec volontarisme par le Conseil Régional depuis 2017 et privilégie le partenariat avec l'ensemble des acteurs qui, sur le territoire, œuvrent au quotidien sur le sujet.

La Région a identifié 17 actions visant à lutter contre les violences subies majoritairement par les femmes. Parmi les actions ciblées nous retrouvons notamment :

- Des actions en faveur de la jeunesse : renforcement des actions éducatives à destination de la jeunesse dans le cadre du Mois de l'Autre ; création d'un outil de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes ; sensibilisation des jeunes en parcours d'insertion professionnelle.
- Le déploiement d'un plan de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes dans les transports régionaux.
- La sensibilisation et la formation des professionnels de santé, travailleurs sociaux et du médico-social.
- L'accompagnement professionnel des femmes victimes de violences.
- Le déploiement de lieux sûrs (expérimentation du plan Angela avec des villes du Grand Est).
- Le soutien à l'aménagement et à l'équipement de logements hébergeant des femmes victimes de violences.
- La mise à disposition de kits d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Ce plan d'actions a vocation à ne pas rester figé dans le temps, il s'enrichira des réflexions que la Région Grand Est poursuivra tout au long de la durée du plan sur le champ de l'égalité entre les femmes et les hommes.